

# Communiqué du Service de communication de l'Opus Dei à Rome

A l'occasion de la publication de  
la Constitution Apostolique  
"Anglicanorum coetibus"

12/11/2009

Suite à la publication de la  
Constitution Apostolique  
"*Anglicanorum coetibus*", qui institue  
les ordinariats personnels pour les  
anglicans qui entrent dans la pleine  
communion avec l'Eglise Catholique,

diverses questions de la part de plusieurs médias sont parvenues au Service de Communication de l'Opus Dei de Rome, sur la nature juridique et ecclésiale de la Préлатure de l'Opus Dei. En réponse à ce besoin d'information, nous soulignons tout d'abord que cette Constitution Apostolique constitue pour nous un motif de profonde joie et de reconnaissance envers le Saint-Père Benoît XVI, pour ce pas important réalisé dans la recherche de l'union entre les chrétiens.

En ce qui concerne la nature de la Prélature de l'Opus Dei, nous rappelons qu'elle est constituée de fidèles laïcs avec à leur tête le Prélat, aidé de son clergé, comme cela est le cas pour d'autres circonscriptions ecclésiastiques personnelles. C'est ce qui fut établi par la Constitution Apostolique Ut Sit et par les Statuts remis à l'Opus Dei par le Souverain Pontife. En ce sens, Jean-Paul II lui-

même, s'adressant à quelques fidèles de la Prélature, faisait mention « *des membres qui structurent organiquement la Prélature, c'est-à-dire des prêtres et des fidèles laïcs, hommes et femmes, avec à leur tête le Prélat. Cette nature hiérarchique de l'Opus Dei, établie dans la Constitution apostolique par laquelle j'ai érigé la Prélature (cf. Const. apost. Ut sit, 28 novembre 82), offre un point de départ pour des considérations pastorales riches en applications pratiques. Je désire avant tout souligner que l'appartenance des fidèles laïcs tant à leur Eglise particulière qu'à la Prélature, à laquelle ils sont incorporés, fait que la mission particulière de la Prélature conflue avec l'engagement d'évangélisation de chaque Eglise particulière.* » (Discours, 17 mars 2001)

Ce nouveau document du Saint Père est un motif de plus pour que tous les

catholiques renouvellent leur prière pour l’union des chrétiens.

Rome, 9 novembre 2009.

---

pdf | document généré automatiquement depuis <https://opusdei.org/fr-ca/article/communique-du-service-de-communication-de-lopus-dei-a-rome/> (31/12/2025)